

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### LES MISES À PIED À LA GENERAL MOTORS—LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je demande l'autorisation de proposer, en vertu de l'article 26 du Règlement l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la mise à pied de 2,000 employés de la General Motors of Canada à Oshawa, Scarborough, Sainte-Thérèse, St. Catharines et Windsor, et les répercussions qui s'ensuivront pour l'économie canadienne dans une industrie qui devait bénéficier des récentes mesures économiques des États-Unis.

**M. l'Orateur:** Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a déposé l'avis requis en vertu de l'article 26 du Règlement. Le député propose qu'on mette de côté les travaux inscrits à l'ordre du jour afin de discuter d'une mise à pied à la General Motors of Canada et, je cite les paroles du député, des répercussions qui s'ensuivront pour l'économie canadienne.

L'article expose les facteurs que la présidence doit étudier avant de décider si une affaire précise doit être débattue avant les travaux annoncés précédemment. Je reconnaiss, comme tous les députés, que la question soulevée par le député est importante, urgente et d'intérêt national. Les conditions préalables du point de vue de la procédure sont largement remplies. Toutefois, la présidence doit étudier d'autres facteurs, dont la possibilité de tenir un débat. Depuis quelques jours, la Chambre a été saisie du bill fiscal et surtout de l'amendement qui évoque en termes généraux la conjoncture économique au pays. On a déjà discuté au cours de ce débat tenu sous l'ombrelle de l'amendement à l'étude, des problèmes identiques à celui qu'a soulevé le député d'Oshawa-Whitby. La Chambre est encore saisie de cet ordre des travaux et il est raisonnable de présumer qu'il sera de nouveau appelé. Ce débat offre, selon moi, l'occasion d'étudier la situation sur laquelle la motion est fondée. Je regrette de conclure que la motion ne devrait pas être mise en délibération en ce moment.

### QUESTIONS ORALES

#### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### LES MISES À PIED À LA GENERAL MOTORS—LA QUESTION DU TRANSFERT D'EMPLOIS AUX É.-U.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce à propos des mises à pied qu'on a mentionnées. Le ministre peut-il dire à la Chambre si lui-même ou le gouvernement a l'intention d'ouvrir une enquête sur cette affaire, ou si, le ministre est certain que la General Motors a un véritable problème de surproduction ou que cette société se conforme au programme du président Nixon et, par conséquent, est en train de transférer des postes aux États-Unis?

[M. Gibson.]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je dois malheureusement confirmer que ces licenciements se produiront et j'en ignore la durée. Je n'ai pas vu le communiqué de la société, mais la raison invoquée me semble l'importance des importations d'outre-mer. C'est un aspect de la question. Je suis sûr qu'il y en a un autre. C'est que la société General Motors ne produit pas au Canada les modèles populaires compacts et ultra-compacts manufacturés par les autres fabricants canadiens et importés d'outre-mer. La plupart des voitures actuelles fabriquées au Canada par General Motors sont des Pontiac et des Chevrolet grand modèle qui n'ont pas connu au Canada ni aux États-Unis la vogue attendue, en sorte que la société traverse présentement une période d'adaptation. Elle a annoncé 2,000 licenciements au Canada, mais j'apprends qu'elle a également annoncé le licenciement de 27,000 personnes aux États-Unis. Comme je dois voir des fonctionnaires supérieurs de la compagnie demain, je vais m'occuper le mieux possible des intérêts canadiens dans cette affaire.

• (4.10 p.m.)

#### LES MISES À PIED À LA GENERAL MOTORS—LA QUESTION DU PRÉAVIS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. S'il faut en croire le ministre, on ne l'aurait pas prévenu de ces mises à pied, il n'y a pas eu d'entretien préalable entre la compagnie et les fonctionnaires de son ministère et il n'aurait pas été question de la chose, hier, entre lui et le secrétaire au Commerce des États-Unis, M. Stans?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, nos rapports avec les fabricants d'automobiles au Canada sont excellents et les fabricants nous tiennent d'ordinaire au courant, mon ministère et moi, de questions de ce genre. Ils nous avaient prévenus des 535 ou 570 congédiements à Sainte-Thérèse mais je dois dire, non sans regret, qu'ils ne nous avaient rien dit de ces dernières mises à pied, encore à Sainte-Thérèse. La chose est fâcheuse; j'espère qu'il s'agit d'un accident et qu'elle ne se reproduira pas.

#### LES MISES À PIED À LA GENERAL MOTORS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre dirait-il s'il songe à un programme pour parer aux congédiements de la General Motors et, si oui, en indiquerait-il brièvement la nature à la Chambre?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Évidemment, monsieur l'Orateur, voilà un sujet dont j'ai l'intention de m'entretenir demain avec les représentants de la compagnie, mais j'hésite à traiter du sujet, et pour des raisons évidentes. Pour moi, il est très difficile de proposer que la compagnie se mette à construire au Canada des voitures compactes et plus que compactes, car il se peut que la situation ait changé complètement l'an prochain. Les ministres s'abstiennent donc de s'aventurer sur un tel terrain.